

Les foyers et résidences pour étudiants

CANTAL

Sommaire

- I- LES LOGEMENTS PROPOSES PAR LE CROUS
- II- LE SERVICE DU COMITE POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)
- III- LE SERVICE LOGEMENT DES POINTS INFORMATION JEUNESSE (PIJ)
- IV- LES AIDES AU LOGEMENT

I- LES LOGEMENTS PROPOSES PAR LE CROUS

CENTRE RÉGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS)

Directeur
25 rue Etienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX
Tél : 04 73 34 44 00
Fax : 04 73 35 12 85
Web : <http://www.crous-clermont.fr>
Services des bourses et du logement
Bât A - Niveau 2
Tél : 04 73 34 44 29
Email : dse@crous-clermont.fr
. accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, accueil guichet de 13 h à 16 h

SERVICE DE LA VIE ÉTUDIANTE

Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA)
3 place des Carmes - BP 501
15005 AURILLAC CEDEX
Tél : 04 71 46 86 30
Fax : 04 71 48 71 08
Email : C.TOUZY@caba.fr/I.MAFFRE@caba.fr
Web : <http://www.caba.fr>

Les logements gérés par le CROUS sont réservés en priorité aux étudiants dont la famille dispose de faibles revenus. L'admission dans les logements du CROUS est prononcée par le Directeur, sur proposition de la Commission d'Admission après examen du Dossier Social Etudiant (DSE). Tout étudiant de moins de 26 ans, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la Sécurité Sociale peut faire une demande de logement DSE. L'admission est annuelle et doit être reconduite chaque année. Les candidats à un logement doivent composer leur demande de Dossier Social Etudiant sur Internet <http://www.crous-clermont.fr> entre le 15 janvier et le 30 avril de l'année en cours pour une inscription pour la prochaine rentrée universitaire. Le CROUS propose plusieurs façons de se loger :

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Espace Tivoli
25 avenue de Tivoli
15013 AURILLAC CEDEX
Tél : 04 71 46 88 00
Fax : 04 71 46 88 01
Email : fjt.15@wanadoo.fr
Ouvert 24/24 - Secrétariat de 9 h à 14 h
. chambres individuelles meublées, studios meublés (T1 bis)
. convention d'Aide Personnalisée au Logement (APL)
. 16/30 ans

INSTITUT DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE (IFPP)

Responsable pédagogique
8 rue Agricole Perdiguier - BP 713
15007 AURILLAC CEDEX
Tél : 04 71 63 81 81
Fax : 04 71 63 81 80
Email : ifpp@net15.fr
Web : <http://www.ifpp15.com>
. chambre de 14m2 avec salle de bains/wc, meublée (lit, armoire, table de travail, table de chevet)
. ALS et allocation versée par le CROUS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CANTAL (OPH)

10 rue Pierre Marty - BP 10423
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 20 16
Fax : 04 71 48 62 89
Email : Contact@oph15.fr
Web : <http://www.oph15.fr>

SA HLM INTERRÉGIONALE POLYGONE

1 avenue Georges Pompidou
15007 AURILLAC CEDEX
Tél : 04 71 46 24 24
Fax : 04 71 64 52 44
Email : sa-hlm@polygone-sa.fr
Web : <http://www.polygone-sa.fr>

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 - vendredi fermeture à 18 h - samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
. studio, T1, T1 bis (meublés pour certains avec frigo et plaques de cuisson)
. visite des logements sur RDV
. étudiant ou jeune en formation

Afin de faciliter votre recherche de logement, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a mis en place un guichet unique ouvert toute l'année :

PACT CANTAL

9 avenue Aristide Briand
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 32 00
Fax : 04 71 48 88 20
Email : cantal@pact-habitat.org
Tél : 04 71 48 88 06

Email : logementetudiant15@pact-habitat.org

. relais de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac pour l'accueil des étudiants (boursiers et non boursiers), assistance et information dans les démarches d'entrée dans le logement

II- LE SERVICE DU COMITE POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

Le CLLAJ accueille et informe les jeunes sur les conditions locatives et propose des logements chez les particuliers.

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

Bâtiment de l'Horloge
8 place de la Paix
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 31 68
Fax : 04 71 48 32 49
Email : claj15@wanadoo.fr

. accueillir, informer, orienter les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome, les accompagner dans leur parcours résidentiel, assurer l'interface entre les propriétaires et les jeunes demandeurs de logements, participer avec les acteurs locaux à la mise en oeuvre d'une politique concentrée autour de l'habitat des jeunes

III- LE SERVICE LOGEMENT DES POINTS INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Des offres de logements sont mises à disposition dans les PIJ. Aucune offre n'est fournie par téléphone ou par courrier mais vous pouvez les consulter à distance sur le portail Information Jeunesse Auvergne <http://www.info-jeunes.net>. Le service assure une mise en relation entièrement gratuite entre propriétaires et locataires. Pour connaître les adresses des PIJ de l'Allier, reportez-vous à la fiche EIJ n° 1.01 (Auvergne) : Réseau Information Jeunesse.

IV- LES AIDES AU LOGEMENT

Vos ressources sont modestes, vous avez peut-être droit à une allocation pour votre logement. Consultez votre Caisse d'Allocations Familiales :

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CANTAL (CAF)

15 rue Pierre Marty - BP 219
15002 AURILLAC CEDEX
Tél : 0 820 25 15 10
Fax : 04 71 46 58 04
Web : <http://www.aurillac.caf.fr>

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

. permanence délocalisée le vendredi de 9 h 15 à 12 h à la Maison des Services, 4 faubourg Notre-Dame, 15300 Murat (Tél : 04 71 20 28 88)

Les organismes collecteurs du 1% logement peuvent, sous certaines conditions, s'engager auprès du propriétaire à lui verser les loyers et charges (jusqu'à 18 mois) en cas d'impayé. En cas de demande, il faudra rembourser cette avance sans intérêt en 3 ans : c'est la garantie loca-Pass.

Ils peuvent également vous aider à constituer le dépôt de garantie (ou caution) en vous accordant une avance remboursable quand vous quitterez le logement : c'est l'avance Loca-Pass.

L'avance et la garantie Loca-Pass peuvent vous être accordées, quels que soient le type de logement et le montant de vos ressources,

Pour plus de renseignements, consultez la fiche EIJ n° 5.21 : "Louer ou acheter un logement" ou contactez :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CANTAL (CCI)

44 boulevard du Pont Rouge

15013 AURILLAC CEDEX

Tél : 04 71 45 40 40

Fax : 04 71 45 64 42

Email : cci@cantal.cci.fr

Web : <http://www.cantal.cci.fr>

Service 1% logement

Contact : MME LAVERGNE

Tél : 04 71 45 40 48

Email : slavergne@cantal.cci.fr